

Observatoire des filières agricoles

Août 2023- juin 2024

INFOS CLÉS

Éléments essentiels des préoccupations des producteurs
et des acteurs agroalimentaires





UNE SYNTHÈSE POUR MIEUX CONNECTER LES FILIÈRES ET LES ACTEURS

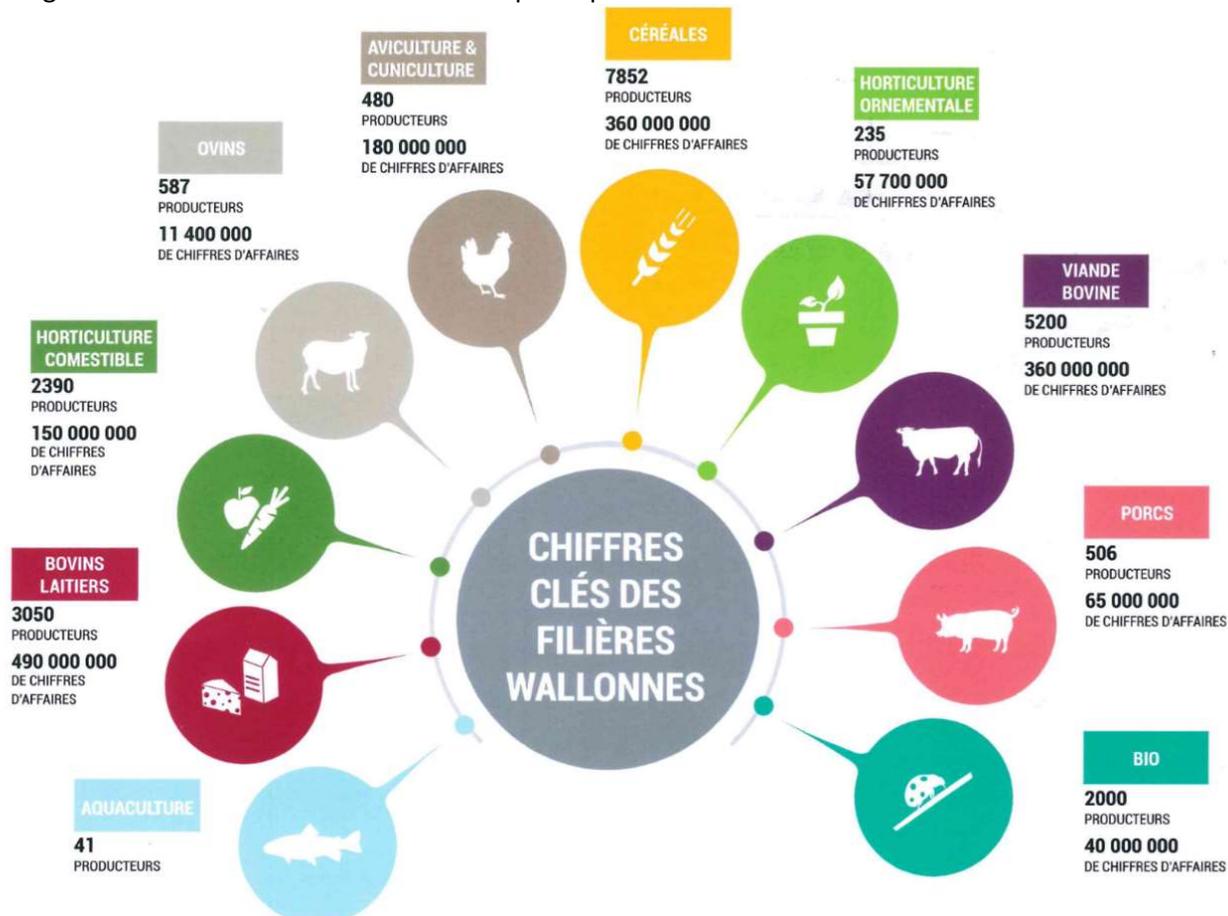
L'observatoire des filières agricoles de Wallonie est un outil mis en place par le Collège des Producteurs avec le soutien de la Wallonie dans le but d'éditer mensuellement un point de situation des différentes filières en regard de leurs enjeux spécifiques. Cet outil est élaboré à destination des professionnels des filières afin de leur permettre de partager des informations clés influençant leurs relations commerciales et partenariales ou leur permettant d'anticiper diverses situations non initialement planifiées.

La démarche est basée sur un croisement d'informations factuelles et de perceptions des acteurs. Il s'agit d'un travail non exhaustif faisant ressortir les éléments essentiels des préoccupations et perceptions des acteurs ainsi que des contributions issues de documents élaborés par d'autres acteurs. L'outil n'a donc pas vocation à établir des statistiques mais plutôt à relater les tendances qui pourront aider la décision des acteurs privés et publics dans la gestion de leurs activités. Depuis 2022, le Collège des Producteurs s'est associé à Biowallonie et à Diversiferm dans cet exercice afin de renforcer l'analyse et la collecte d'informations spécifiques au bio ainsi qu'à la transformation et la commercialisation en circuit court.

Le présent document constitue une synthèse annuelle des éléments clés d'une année d'observations des filières agricoles de Wallonie, sur la période d'août 2023 à juin 2024.

DES FILIÈRES AGRICOLES DIVERSIFIÉES

Face aux enjeux de résilience de la « ferme wallonne » et compte tenu de l'intérêt de diversifier et combiner différentes activités pour y contribuer, le présent document permet une vision consolidée des enjeux, visions et actions des différentes filières, ce qui facilite l'identification des priorités intra et inter-filières. En 2023, les filières agricoles de Wallonie sont caractérisées par le panorama suivant :



DES ENJEUX COLLECTIFS

La période d'août 2023 à juin 2024 a été marquée par différentes tendances et enjeux qui ont touché l'ensemble des filières.

Mobilisation des agriculteurs pour leur avenir

Dès le début 2024, les agriculteurs expriment leurs difficultés de manière extrêmement fortes. Trois axes de changement sont revendiqués : la simplification administrative, les prix justes et la protection contre les concurrences déloyales de pays tiers.

Face aux difficultés des agriculteurs, différentes mesures sont adoptées : (i) à l'échelle wallonne : un paquet de mesures de simplification administratives a été établi en concertation entre les autorités et les organisations agricoles, (ii) à l'échelle fédérale : des mesures ont été décidées en matière de cadre réglementaire des relations commerciales dans la chaîne agroalimentaire, notamment afin d'éviter la vente à perte et d'intégrer des indices de coût de production dans les filières et (ii) à l'échelle européenne, des initiatives de simplification de la PAC ont été décidées.

Des prix des intrants et des produits consommateurs majoritairement en baisse

En **septembre 2023**, on cite des prix des aliments pour les porcs et les volailles toujours en baisse, mais pas en bovins, dont la diminution s'amorcera plus tard. **En octobre**, on relaie une baisse du prix des intrants agricoles pour la première fois par rapport aux trois derniers mois de 2020 sur une base annuelle (-23% pour les amendements sol, -13% pour l'énergie et les lubrifiants et aliments pour animaux ; source : Eurostat via Belga).

En **mars 2024**, le prix du blé est inférieur à 60% à celui du pic de 2022 issu de l'invasion russe en Ukraine. Sauf catastrophe climatique ou conflit militaire, on ne devrait plus connaître de situation de prix aussi hauts.

Le relevé **des prix en magasins** hors promotion de 13 produits alimentaires représentatifs des secteurs du Collège des Producteurs dans 3 enseignes majeure durant la période **de mai 2023 à juin 2024** est caractérisé par les données suivantes :

Evolution des prix (%) en magasin	mai à juin 2023	Juillet à sept. 2023	Sept. à oct. 2023	Nov. 203 à janvier 2024	Janvier à février 2024	Février à mars 2024	Mars à avril 2024	Avril à juin 2024	Total de mai 2023 à juin 2024
Bœuf	+3,11%	+0,29%	+1,08%	+0,49%	-0,11%	+3,20%	-0,12%	-0,08%	+7,86%
Porc	+0,65%	+0,54%	-0,51%	+0,20%	+0,93%	+0,40%	-0,09%	+4,32%	+6,44%
Volaille	+0,28%	-2,82%	-0,31%	+0,13%	-0,99%	+0,24%	+0,77%	-0,77%	-3,47%
Œufs	+0,43%	0,00%	-3,68%	+2,79%	0%	+0,66%	-0,15%	0%	+0,05%
Lait	-0,72%	0,00%	-0,94%	-4,91%	+0,04%	-1,55%	+1,45%	-1,54%	-8,17%
Beurre	0,00%	+3,90%	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	+0,24%	+4,14%
Fromage	0,00%	+0,56%	0,00%	-0,06%	+0,10%	+0,26%	+0,48%	+0,05%	+1,39%
Truite	+1,12%	+0,00%	0,55%	-0,55%	+0,55%	-1,65%	+1,68%	-4,63%	-2,93%
Pommes de terre	+1,51%	+0,31%	+3,38%	-0,60%	-0,35%	+0,10%	0%	+1,93%	+6,28%
Légumes	-2,08%	-1,23%	+4,04%	+7,52%	+1,90%	-1,69%	-2,84%	+2,40%	+8,02%
Fruits	-7,95%	+0,77%	0,00%	+1,71%	-0,18%	+0,94%	-0,23%	-3,98%	-8,92%
Céréales et secs	+1,26%	+1,36%	+1,26%	-0,44%	+1,17%	+1,11%	-0,52%	-4,07%	+1,13%
Bières	+1,96%	+0,31%	-2,18%	+2,49%	-0,11%	+1,78%	-1,47%	-0,08%	+2,70%

En **2023**, la consommation belge apparente de viande par habitant et par an a diminué de 1,5%. Cette baisse est plus marquée en viande de porc (-6,2%, 38,7 kg), correspondant à -9,9% de la

production, due à l'explosion des coûts de production. En viande de volaille, on observe une hausse de 3,8% (16,4 kg). Il s'agit d'une viande moins chère et plus facile à préparer par rapport à la viande bovine, qui est une viande de plaisir (14,6 kg et -0,9% de production) ; source : RTI info, via FEBEV et bilans d'auto-provisionnement de Statbel.

Au niveau UE, l'augmentation des prix agricoles la plus marquée au **deuxième trimestre 2023** sur un an concerne : les agrumes (+89%), l'huile d'olive (+48%), les pommes de terre (+38%), les œufs (+31%), la viande porcine (+28%).

Fin d'année 2023, la FAO cite pour la première fois, depuis 9 mois, une baisse des prix du sucre, des céréales, de l'huile et de la viande ; source : revue les Marchés.

Une année particulièrement pluvieuse

Alors qu'en **septembre 2022**, la pire sécheresse observée depuis une centaine d'années avait été déclarée au niveau UE, **cette période-ci** a battu les records de pluviométrie. La météo maussade **de juillet 2023** a eu des conséquences : moissons mauvaises, sauf pour ceux ayant pu récolter avant les pluies, impact sur l'horticulture comestible, crainte de mildiou sur la pomme de terre. Cette situation s'est poursuivie **fin de l'année 2023**, provoquant un retard dans le déroulement des travaux des champs et impactant le rendement de certaines cultures (sucre betteravier, stocks de pommes de terre). Les céréales d'hiver ont également été difficiles à semer. **Début d'année 2024**, le retard dans l'arrachage des betteraves et des pommes de terre est toujours cité, avec en conséquence des retards toujours constatés dans l'emblavement des céréales d'hiver et des pertes de pommes de terre lors des gelées de janvier. **La météo de printemps**, toujours pluvieuse, a entraîné un retard dans l'implantation des cultures, des chantiers des entreprises de parcs et jardins et de la mise à l'herbe du bétail. Ces conditions climatiques se prolongeant, des situations très difficiles sont relayées au niveau du semis, de l'épandage des engrais, des traitements, du désherbage en Bio et de la qualité faible des fourrages.

De initiatives législatives impactantes

- La **directive sur les émissions industrielles** a été validée par le Parlement Européen le 12 mars 2024 :
 - ⇒ Les entreprises et élevages considérés comme intensif doivent respecter les conditions d'autorisation pour exploiter, sur base des meilleures techniques disponibles pour la prévention des pollutions sur l'environnement.
 - ⇒ Un accroissement de la transparence pour le grand public est défini par un meilleur accès aux permis d'environnement.
 - ⇒ Les seuils cible pour être concernés par la directive ont été revus en porcs et poules pondeuses :
 - Porcs à l'engrais : on passe de 2 000 à 1 160,
 - Truies : de 750 truies à 700,
 - Poules pondeuses : de 40 000 à 21 400.
- La publication d'un projet de **règlement UE sur le transport des animaux de rente** :
 - ⇒ Inapplicable dans sa version actuelle : avis généralisé des différents secteurs de l'élevage.
 - ⇒ Seul texte maintenu, les 3 autres (élevage, abattage et étiquetage BEA) ont été reportés à la prochaine Commission Européenne.
- Le **décret Azote en Flandre** a été voté majoritairement par le Parlement flamand, malgré un avis négatif du Conseil d'Etat.

D'autres problématiques relayées

- En **septembre 2023** et **mars 2024**, le secteur de l'horticulture comestible et ornementale relaie sur le manque de main d'œuvre saisonnière.
- Au mois **d'octobre 2023**, une vigilance accrue est citée sur les virus et bactéries en productions animales (aquaculture, ovins, bovins) et végétales (pommes de terre).
- La question de la **pérennité des dispositifs d'abattage** reste préoccupante pour les secteurs ovins, porcins et bovins.



Pour cette note couvrant la période août 2023 à juin 2024, les éléments à retenir sont les suivants :

En **poulet standard**, la demande et le prix du marché sont très bons sur l'ensemble de la période ; la demande étant globalement soutenue, tendance à laquelle s'ajoute l'épisode de grippe aviaire en Flandre ayant obligé des bâtiments à être en vide pendant quelques semaines. **Fin d'année 2023**, 10 semaines consécutives voient le prix du marché diminuer, ce qui peut être considéré comme habituel en fin d'année, mais les importations d'Ukraine sont pointées du doigt. En **janvier**, on note +2 cents sur le marché de Deinze et +1 cent sur ABC, démontrant une demande bien présente, même si l'effet de la fin d'année et la fin du mois se font sentir. **Février** est un marché en équilibre, mais des pénuries sont annoncées les semaines à venir, suite aux restrictions imposées par la grippe aviaire. Effectivement, en **mars**, la demande est très soutenue et les prix en faveur des éleveurs. C'est en mars également que la Belgique est déclarée indemne d'Influenza Hautement Pathogène (HPAI) par l'OMSA. **Avril** et **mai** correspondent toujours à des mois avec une demande soutenue, mais les abattoirs poussent à une stabilité dans les prix du marché du poulet vivant, afin de rester concurrentiel sur le marché UE. L'association AVEC, qui représente les transformateurs de volailles et du commerce européens de la volaille, publie en **mai** une étude sur les conséquences d'une transition complète de la production de poulet standard vers le BCC (Better Chicken Commitment), avec des impacts en termes économiques et environnementaux interpellants.

Au niveau du **poulet Bio**, les signaux sont nettement moins positifs, même si une reprise de la demande s'amorce en **début d'année 2024**. Sur un an, la baisse constatée sur les ventes est de -25%. Des problèmes sont toutefois rencontrés, via le découragement d'éleveurs face aux nouvelles règles du cahier des charges européen (aménagement des parcours extérieurs, contrôle des densités d'élevage, longueur des perchoirs, alimentation 100% Bio, ...). Certains réfléchissent à quitter le Bio et sont démarchés par les acteurs du BCC en développement, dont les besoins sont en croissance pour répondre aux objectifs de la demande des grandes enseignes de distribution. Au mois de **mars**, des avancées sont obtenues sur l'assouplissement des règles d'aménagement des parcours. Le secteur plaide également pour renforcer les moyens de promotion sur le Bio, avec le message vers le consommateur de produits à prix abordables.

Au niveau de **l'œuf Bio**, en **septembre 2023**, les signaux redeviennent positifs avec une demande soutenue du marché et des prix des œufs en hausse et la baisse des prix des aliments qui se poursuit. Les éleveurs doivent néanmoins reconstituer leur trésorerie dans laquelle ils ont dû puiser pendant deux années. Cette demande soutenue va se poursuivre durant toute cette période, avec des constats différents en juin qui peuvent s'expliquer par une baisse de la demande suite à l'été et aux vacances. A suivre néanmoins.

Au niveau des **œufs conventionnels**, la demande est soutenue sur toute cette période et le prix du marché, bon. Au niveau de l'UE, la demande est ferme avec un prix du marché en hausse en **novembre**. C'est durant ce mois également que les actes délégués sur les règles de commercialisation en œufs sont publiés : sont notamment actées l'obligation de marquage des œufs à la ferme et la fin de l'obligation de supprimer le code 1 sur les œufs, en cas de dépassement de 16 semaines de confinement des poules pondeuses. **En mars 2024**, la directive relative aux **Emissions industrielles** est publiée au niveau du Parlement européen. La révision de cette directive aura des conséquences sur le secteur de la poule pondeuse élevée en plein air, car le seuil pour être visé par la directive est abaissé à 21 400 poules (dans la précédente version, ce seuil était établi à 40 000 poules).

En Belgique, les mesures de lutte contre la **grippe aviaire** ont été levées le **6 avril**, dont le confinement des volailles avec accès à un parcours extérieur. C'est bien plus tôt qu'en 2023 (10 juin). En **octobre 2023**, la France vaccine pour la première fois les canards contre la grippe aviaire. Il s'agit du premier pays à faire le pas. En **juin**, il est cité que l'UE et les USA commandent des vaccins contre la grippe aviaire humaine, afin de protéger les

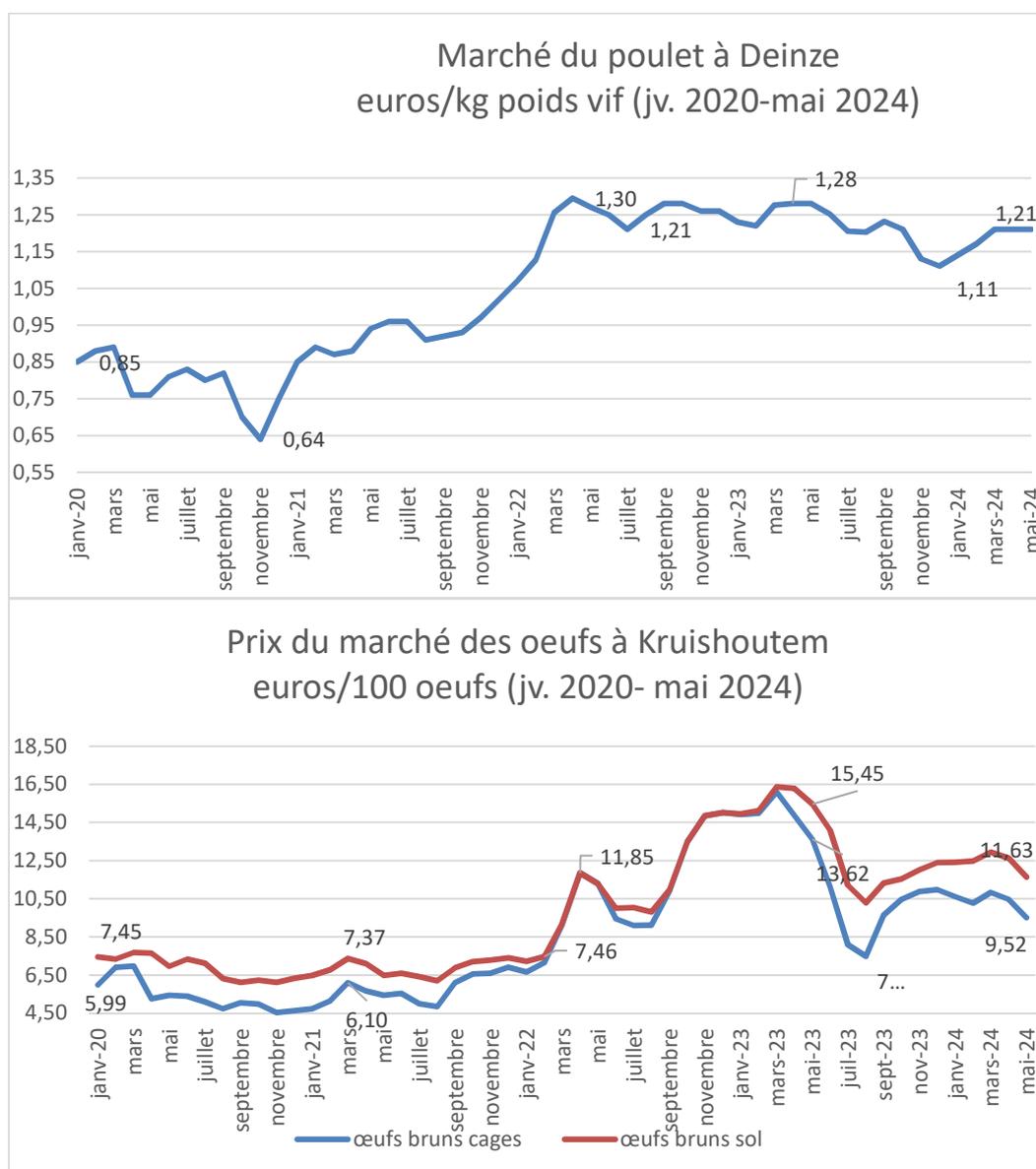
éleveurs de volailles et les personnes à risque d'exposition au virus (souche H5), même si la menace pour la population reste faible.

Sur cette période, les difficultés pour l'obtention des **permis d'environnement** pour l'installation de nouveaux poulaillers sont toujours bien présentes et découragent les projets.

Le **prix de aliments** pour volailles a continué sa baisse **jusque mai 2024**, mais sont sur une tendance haussière en **juin**, en conventionnel, comme en Bio.

En particulier sur le secteur des **canards à foie gras**, une inquiétude est remontée en **avril** par les producteurs : Le Code bruxellois du bien-être animal, mis au vote du Gouvernement en troisième lecture, a été bloqué. Un point préoccupe les producteurs de foie gras, à savoir l'article 3.10 qui prévoit d'interdire toute forme de publicité d'un produit ou d'une pratique interdite dans la région. En particulier, l'analyse faite sur cet article conclut qu'il serait possible d'interdire la publicité sur le foie gras, - car l'alimentation assistée est interdite sur le territoire bruxellois-, même s'il faudrait que le Code soit suivi d'une loi spécifique d'interdiction. Cet élément crée une insécurité juridique.

L'évolution des prix des marchés sur la période est caractérisée par les éléments suivants :





La précédente synthèse indiquait que, selon l'analyse de BioWallonie et de Consom'Action, 82% des magasins ont vu leur chiffre d'affaires diminuer entre le **1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2023**. Cette analyse a été confirmée par l'étude Gfk sur les chiffres de consommation 2022 montrant un recul des parts de marché du Bio (-0,2 points en valeur/de 3,5% à 3,3%) et -0,1 point en volume (de 2,4% à 2,3%), avec de plus grandes difficultés pour les enseignes spécialisées.

Pour cette synthèse, voici les différents éléments rapportés entre août 2023 et juin 2024 :

Par rapport à 2022, la demande est globalement stable ou en progression sur cette période. Cette progression se confirmera durant les mois suivants, avec une hausse plus marquée suite aux manifestations des agriculteurs, mais la situation reste fragile pour certains acteurs du secteur Bio. Une inquiétude remonte des producteurs par rapport aux débouchés, avec un questionnement sur l'arrêt du Bio, surtout en grandes cultures et maraîchage diversifié. En **novembre 2023**, on relaie que les filières avicoles et porcines se portent mieux (prix des aliments en baisse et demande en hausse). Toutefois, la **filière avicole** fait état dès le début de 2024 d'une perte de 25% de ses volumes en 1 an et le démarchage d'acteurs pour le BCC (Better Chicken Commitment). Le point sur les nouvelles règles d'aménagement des parcours extérieurs renforce le climat bouillonnant chez les éleveurs, encourageant un grand nombre à quitter le Bio. D'autres points du règlement UE posent également questions (contrôle des densités d'élevage/21 kg de poids vif maxi par m², mise en place de perchoirs, limitation du pâturage des bovins non Bio sur le parcours des volailles Bio, ...). La production de **bovins viande** est également sous pression : nouvelles règles Bio obligeant le parcours extérieur pour les animaux à l'engraissement, faible demande, interdiction de l'importation suite aux mesures préventives contre la maladie de la langue bleue. Le prix d'achat des **légumes Bio** par la GMS en **2023** est aussi pointé du doigt par les producteurs, décourageant certains qui, **en 2024**, retourneront en partie vers le conventionnel afin de couvrir leurs coûts de production. En **janvier 2024**, on note plusieurs déconversions du Bio par des producteurs (**filières grandes cultures, légumes, lait, avicole, bovine**). En production laitière, le prix du **lait Bio** remonte dès le mois d'**octobre 2023**. Pour le marché des **céréales et des oléoprotéagineux belges**, l'amorce se manifeste en **novembre**.

Fin d'année 2023, le secteur Bio a fait remonter le besoin fort d'une communication ciblée auprès du grand public sur les valeurs et la plus-value de Bio, afin de soutenir la demande.

La météo très pluvieuse de la **fin d'hiver 2023 et 2024** et du printemps et de l'été qui va suivre amène aussi son lot de problèmes :

- **Septembre 2023** : la météo maussade en juillet a eu un impact négatif sur les moissons, avec la question de l'offre en céréales panifiables.
- **Novembre 2023** : des difficultés sont remarquées pour récolter les pommes de terre, les carottes et les poireaux, ainsi que pour le semis des céréales d'hiver.
- **Mars 2024** : les pluies des dernières semaines ont rendu les terres très humides, avec en conséquence des fumiers non encore conduits sur les prairies et des semis de printemps non encore démarrés.
- **Avril 2024** : les travaux dans les champs sont compliqués ; des semis/plantations tardifs et un risque de moissons difficiles + problème de gestion des adventices. Les animaux sont toujours à l'étable.
- **Mai 2024** : la situation continue à être difficile et limite, voire empêche le semis et les plantations des pommes de terre, du maïs et des cultures légumières. La gestion du désherbage des céréales et des cultures déjà plantées (pois, maïs, ...) est compliquée.

Face à tous ces obstacles, l'approvisionnement en légumes de conservation, pommes et poires locales a été limité en raison des conditions climatiques de fin 2023. En **mai 2024**, il est rapporté que l'approvisionnement en produits locaux est également faible en cette période et pourrait le rester plus longtemps que d'habitude (stocks de l'an passé réduits et retards de récoltes prévus). Au mois de **mars**, on relaie un manque de disponibilités en plants de pommes de terre Bio et semences Bio pour le triticale, l'orge, l'avoine, l'épeautre de printemps, le froment, les mélanges pour prairies et le trèfle rouge. C'est un frein au développement du secteur. En **juin**, les retours témoignent d'un approvisionnement en légumes plein champ limité, en raison des répercussions des conditions climatiques des mois d'avril, mai et juin. En **juin**, de nombreux producteurs manifestent leur désarroi suite à la météo pluvieuse, aux attaques de corvidés, aux semis tardifs, à l'invasion des limaces et à la pression de maladies. Certains envisagent de demander l'aide des calamités agricoles, ayant perdu une partie de leurs cultures ou la totalité.



Dans la précédente note :

En **2022**, le prix du lait était très bon (**57 euros/litre** en juillet 2022), permettant de couvrir les coûts de production. **Fin d'année 2022 et début d'année 2023**, la hausse du prix du lait aux producteurs s'est ralentie (60 euros/100 litres en lait conventionnel et 63 euros/100 litres pour le lait Bio) pour descendre à **partir du mois de mai : 44,7 euros/100 litres (-11% ./ mai 2022)**.

Pour cette synthèse, voici les différents éléments rapportés entre août 2023 et juin 2024 :

Le prix du lait est reparti à la hausse à **partir du mois d'octobre 2023**. Selon le baromètre du SPW Agriculture, le revenu moyen des producteurs en novembre était établi à 16,5 €/100l. Le plan de développement du secteur laitier a pour objectif de permettre aux producteurs d'atteindre 20 €/100l. Les prix moyens du mois d'**avril 2024** mentionnent des prix stables par rapport à décembre 2023 : **44,9 €/100l** en conventionnel et **52,4 €/100l** en Bio.

En **2023**, la collecte de lait a progressé de 2,5% par rapport à 2022. En **avril 2024**, la production belge a augmenté de 1,1% par rapport à avril 2023 et s'établit à 381 millions de litres. Côté Wallonie, elle baisse de 0,8% (114 millions de litres). **Fin d'année 2023**, la CBL (confédération laitière belge) a publié son memorandum pour l'année 2024, en témoignant de son inquiétude face à la pression exercée sur l'approvisionnement local de lait, en raison de la difficulté pour les jeunes d'assurer la reprise d'exploitation et la viabilité économique de leurs fermes. Un risque réel de diminution de la production est identifié. Or, l'ILVO a démontré que le lait belge fait partie des laits produits le plus durablement. La diminution de la production est associée entre-autre au plan Azote décidé par le Gouvernement flamand, avec les incertitudes sur les modalités d'application. L'AG 2024 de la CBL a mis en évidence un investissement de l'industrie laitière de 190 millions d'euros en 2023 (+4%), contrastant avec les faibles marges dégagées (1,03% en 2022).

Les **prévisions UE 2023-2025** établissent une stagnation de la collecte de lait dans l'UE et une augmentation des prix aux producteurs, essentiellement due à l'inflation. Les exportations de l'UE resteraient stables. Un regard attentif est porté sur la Chine qui développe sa propre production.

Comme pour les autres secteurs de l'agriculture, la météo pluvieuse du printemps et du début d'été 2024 est source d'inquiétude. Si, en **juin 2024**, les semis de maïs ont pu être réalisés dans la plupart des exploitations, ils ont parfois été effectués au détriment de la deuxième coupe d'herbe. Attention donc à la qualité des fourrages. La quantité et la qualité des fourrages et des ensilages seront fonction d'une météo clémente en été et à l'arrière-saison.

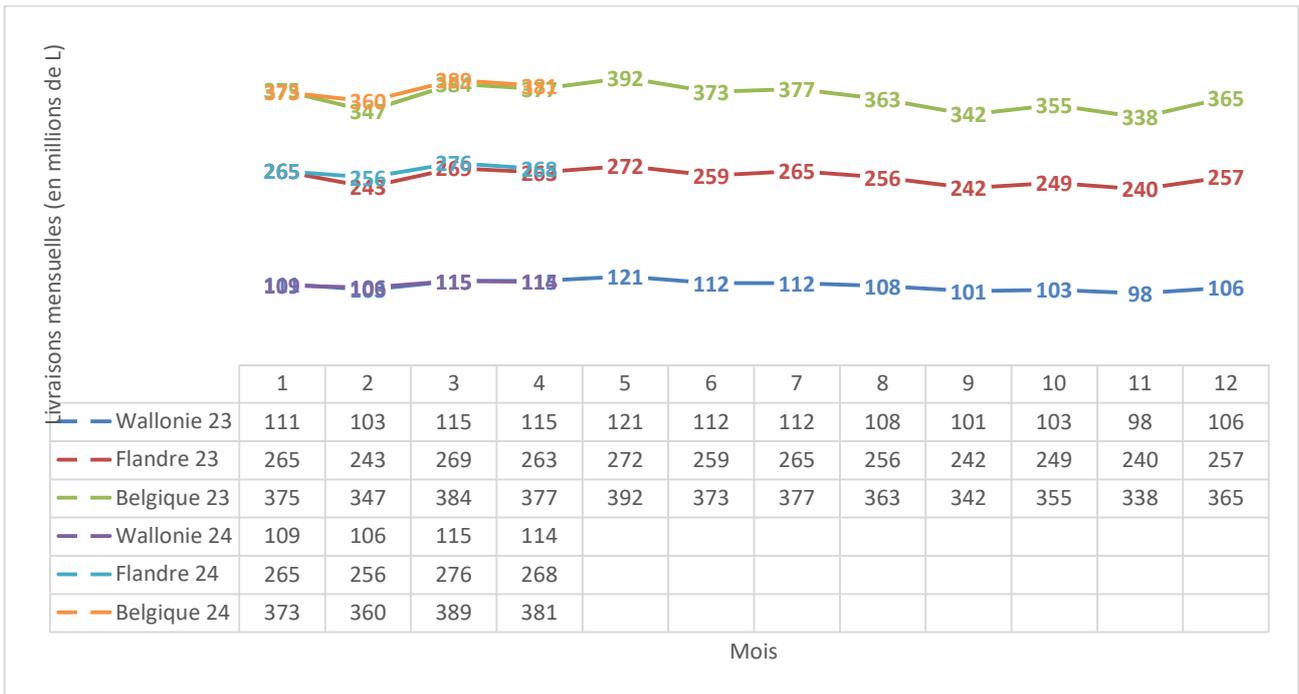


Figure 1 Livraisons mensuelles de lait en 2023 et 2024 en Belgique, en Wallonie et en Flandre (Source : CBL)

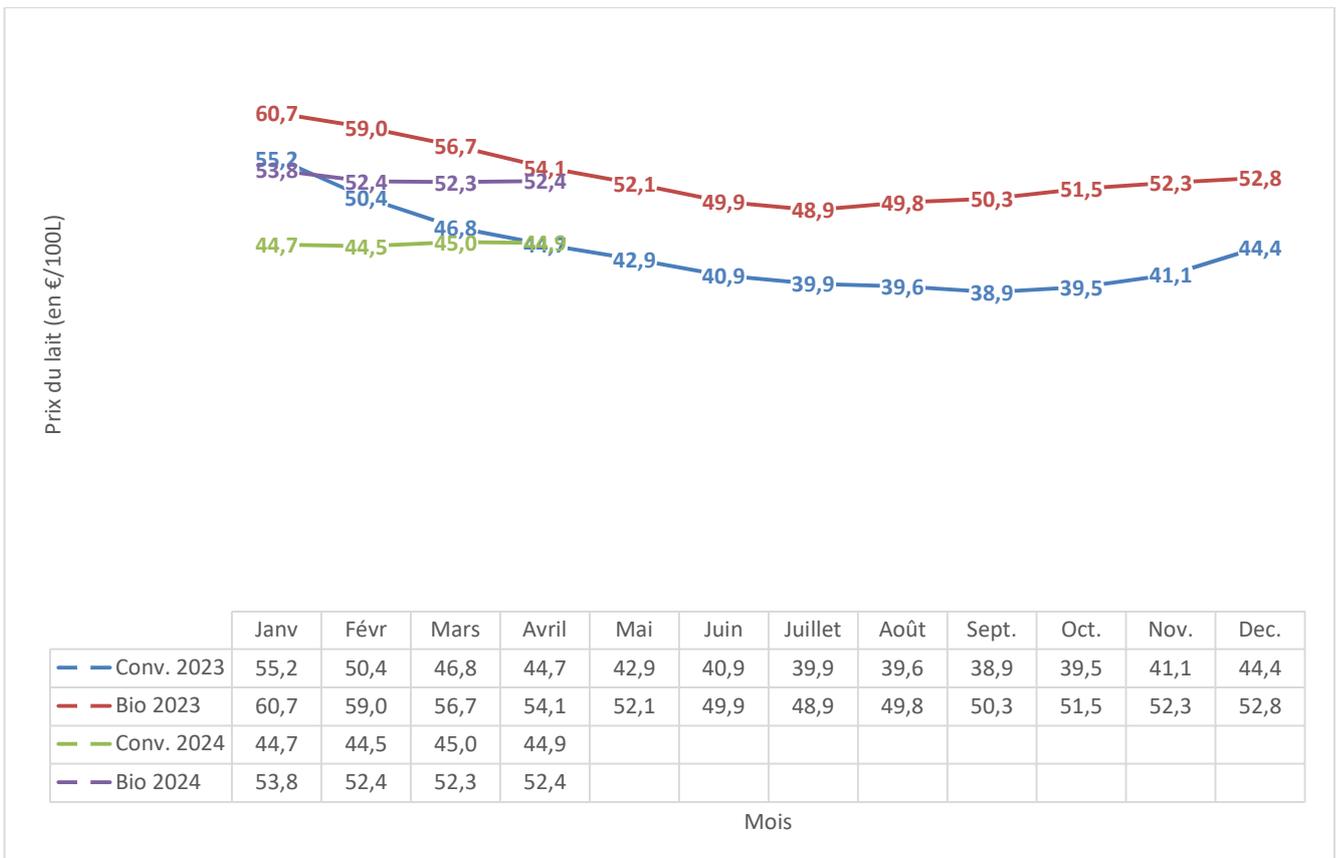


Figure 2 Prix réel du lait conventionnel aux producteurs en €/100 litres et prix réel du lait bio pour les années 2023 et 2024 (Source : CBL - Moyenne pondérée, incl. primes mensuelles, excl. primes sur base annuelle, compléments de fin d'année et TVA)



La précédente synthèse avait mis en évidence en **septembre 2022** un prix du **blé** à 292 euros/to sur le marché belge et 287 euros/to pour l'**escourgeon**, soit pratiquement +30% sur une année.

En **mai 2023**, un prix du **colza** sur le marché à terme se situant en dessous de la barre des 450 euros/to a été enregistrée (au-dessus des 800 euros/to en mai 2022), en partie en raison d'une production 2022 record au niveau UE mais principalement par la forte hausse de la production australienne (+60%). En **juin**, les marchés **céréaliers** ont marqué une légère augmentation (235 euros/to blé tendre) ; même tendance observée pour les oléagineux ; le prix du colza est s'élevait à 445 euros/to.

Pour cette synthèse, voici les différents éléments rapportés entre août 2023 et juin 2024 :

En céréales :

Les **moissons 2023** ont été en demi-teinte, les pluies d'été ayant profité aux **betteraves** et **chicorées**. Les prix sont faibles et tirés vers le bas par les blés russes ; -36% et -32% sont respectivement enregistrés pour le **blé** et l'**escourgeon** par rapport à l'année passée, avec une même tendance pour le **maïs**. Le phénomène « El niño » est annoncé comme potentiellement de retour l'année prochaine, susceptible d'impacter les productions dans certains pays. Le prix plancher des céréales comporte le risque de détourner les agriculteurs vers d'autres cultures. En **novembre**, les prix sont toujours trop bas pour le **blé** et l'**escourgeon** (respectivement 190,5 €/to et 182,4 €/to-marché belge), avec en **mars 2024**, un prix baissant encore (respectivement 156 €/to et 149 €/to). Sur le marché à terme, le prix du blé s'élève à 199,75 €/to, démontrant que la différence entre le marché à terme et le marché physique de cette spéculation pose problème. On apprend également que le Conseil des ministres UE a procédé au vote pour la mise en place de barrières douanières sur l'importation de maïs dans l'UE, ce qui est positif. Malheureusement, la mesure n'a pas été retenue pour le blé, provoquant une nouvelle chute de prix. On relaie que des contrats en blés panifiables et pois continuent à être proposés. C'est en **mai** qu'on assiste toutefois à une remontée significative des prix du **blé** et de l'**escourgeon**, respectivement 190 €/to et 189 €/to sur le marché belge et 258 €/to sur le marché à terme (blé) ; la météo se montrant aussi capricieuse dans d'autres pays producteurs dans le monde. En **juin**, on enregistre par contre une diminution du prix du blé sur le marché à terme. Les raisons citées : récoltes positives aux USA, Chine avançant dans ses travaux de récolte, ... Pour le **maïs**, toutes les superficies ont été emblavées en **mai** et le prix du marché est noté à 211 €/to.

En colza :

Une remontée des prix est observée en **novembre 2023** (437 €/to), se poursuivant jusque **mars, avril et mai 2024** (respectivement 448,75 €/to, 449,5 €/to et 461,5 €/to).

En betteraves :

En **octobre 2023**, il est fait état d'un rendement en sucre inférieure, impactant le revenu des agriculteurs, mais en **mars 2024**, le prix du sucre est rapporté comme élevé, permettant d'augurer des contrats intéressants pour les agriculteurs cette année ; à confirmer cependant.

Météo exceptionnelle et ses conséquences :

En **mai** et **juin**, il est indiqué que la sole en céréales est toujours enregistrée à la baisse, en raison des conditions météo automnales et printanières. S'ajoutent ensuite les incertitudes sur le rendement des cultures de printemps (pollen stérile en céréales, ravageurs via les maladies fongiques et les limaces, bioagresseurs en betteraves, ...). Il est également difficile de rentrer dans les champs, ce qui complique les itinéraires techniques (apport des engrais, lutte contre les bioagresseurs, désherbage en Bio, ...). Il y aura bien besoin d'une météo clémente dans les mois à venir, afin de garantir des rendements et une bonne qualité des grains.



HORTICULTURE COMESTIBLE ET POMMES DE TERRE

Dans la précédente note, la pénurie de main d'œuvre saisonnière était déjà relayée comme une préoccupation globale du secteur. Cette problématique a continué d'être remontée sur toute la période de cette note-ci (septembre 2023 à juin 2024), dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

Pommes et poires

En **septembre 2023**, la WAPA annonce de faibles récoltes pour les pommes et poires en Europe. On note -15% de production en pommes en Belgique par rapport à 2022, mais +19% en poires ; la Belgique devenant le premier producteur européen de poires. Le groupement de producteurs « Pommes et Poires de Wallonie » est créé. Le mois d'**octobre** donne de bonnes nouvelles sur les récoltes belges de pommes et de poires, à la fois au niveau des rendements, des calibres et des prix. Toutefois, les producteurs relativisent, car leurs marges sont très minces, en raison des coûts de production ayant explosé ces dernières années. En **janvier 2024**, les prix sont toujours bons. Les raisons : en poires, en grande partie par la chute de la production italienne ; en **pommes**, par les stocks 2022 très bas en début de saison 2023 et une faible récolte de vergers hautes-tiges et privés (en Allemagne principalement). Cela ne suffira néanmoins pas à endiguer le différentiel de rentabilité à moyen terme, avec le désintérêt des jeunes pour le métier d'arboriculteur : la majorité des exploitations n'ont pas de repreneurs et l'arrachage des surfaces continue. Au mois de **mars**, une floraison des pommiers et poiriers extrêmement précoce est observée, augmentant les risques liés aux gelées nocturnes d'avril. Ces gelées s'étant manifestées en **mai**, l'évaluation des pertes potentielles fait état de -40% de production de pommes et -35% de poires. La chute des fruits aura une incidence sur les fruits restant sur les arbres qui seront de plus gros calibres. Ce ne sera pas un souci pour les poires, mais bien pour les pommes que la GMS n'acceptera pas. Un déclassement vers l'industrie constituera l'étape obligée. On note également une plus grande pression de la tavelure sur les fruits.

Fraises

La Wallonie compte un peu moins de 200 producteurs de fraises répartis sur 185 ha dont 51 rassemblés dans le groupement « Fraises de Wallonie » (chiffres 2023 issus de la précédente synthèse). La fin de saison en juin 2024 a mis en évidence un bilan avec des rendements un peu plus faibles, suite à un hiver trop doux ayant eu un impact physiologique sur le plant, mais avec une météo gérée, ayant permis une production et des prix restés stables.

Vignes

Suite au gel du mois d'avril/mai, la perte de la production est annoncée à -70%. La récolte pourrait être toutefois correcte, si les conditions météorologiques s'améliorent. Dans le cas contraire, la récolte des fruits se fera en sous-maturité, entraînant une orientation des raisins vers des vins effervescents.

Légumes

En **septembre 2023**, les volumes de vente sont en berne et les prix très bas en cause, la période de vacances et les dépenses scolaires lourdes sur les portefeuilles, détournant les familles à acheter des légumes frais et locaux. En **octobre**, des bons rendements sont relayés sur les légumes de garde mais, par contre, des prix très bas, auxquels s'ajoute un phénomène important de « glanage intempestif » et de vols, également dans les vergers. Les conditions pluvieuses du mois de **février 2024** vont freiner l'accès dans les champs pour préparer les parcelles pour la saison des semis. On observe également un effet sur la consommation de légumes type choux, compte tenu des températures douces hivernales et par conséquent, une diminution des prix aux producteurs. Pour les chicons, l'inquiétude des producteurs est relayée concernant la décision à l'échelle

européenne d'interdire d'ici 2025 2 herbicides et 1 insecticide aujourd'hui indispensables pour équilibrer économiquement la production conventionnelle. En **mars**, la météo toujours pluvieuse retarde les semis précoces de légumes, comme en **avril**, avec une protection non optimale des cultures et une gestion phytosanitaire rendue compliquée par la météo pluvieuse, surtout en grandes parcelles dans lesquelles les machines ont un accès difficile aux champs. **Avril** et **mai** reproduisent le même scénario avec des légumes qui, en grandes parcelles, accumulent toujours du retard, de l'ordre de 3 à 4 semaines par rapport à la normale. Au mois de **juin**, le moral des producteurs est au plus bas et en attente de conditions meilleures pour travailler dans les champs. Avec les pluies, les accès aux champs ont été limités et on observe un retard de croissance pour les cultures emblavées.

POMMES DE TERRE (source : FIWAP)

La précédente note de synthèse reprenait les informations selon lesquelles les rendements assez bas de 2022 et la demande grandissante de l'industrie tiraient les prix vers le haut et encourageaient un marché ferme. En juin 2023, les stocks étaient vides et les marchés, très tendus. Les prix étaient particulièrement hauts (60€/q).

Pour cette synthèse-ci, voici les différents éléments rapportés entre août 2023 et juin 2024 :

Les récoltes de la **précédente campagne** ont été bonnes et même plus importantes que prévu. En conséquence, plus de volumes présents sur les marchés, mais une quantité non stockable du fait de l'apparition de maladies. Dès lors, une attention toute particulière a été portée d'évacuer le plus rapidement possible les pommes de terre vers les usines de transformation. Une diminution de prix en a résulté. En **novembre 2023**, 20 à 25% des surfaces qui devaient être récoltées n'ont pu l'être, en raison des conditions météo rendant impraticable l'entrée des champs par les arracheuses. Dans certaines régions, 60% des pommes de terre étaient encore au champ. En **janvier 2024**, le couperet est tombé : les rendements sont estimés avec une perte de 6 000 ha de surfaces en Belgique, mais une grande disparité entre provinces ; le Hainaut ayant dû, pour certains agriculteurs, abandonner 100% des surfaces. Il n'y a pas de mécanismes pour palier à de telles pertes. S'ajoute à cela l'inquiétude de l'avenir du secteur du plant. En effet, la météo pluvieuse a entraîné le déclassement d'une part importante des plants de pommes de terre à destination de la multiplication. Un risque de pénurie de plants est annoncé pour la nouvelle saison 2024, de l'ordre de 15 à 20%. En **avril**, la disponibilité en plants reste un problème. Afin de palier partiellement à cette indisponibilité, des plants sont coupés, entraînant cependant une gestion plus difficile avant la mise en terre par des premiers égermages affaiblissant le plant. Peu sont également qualitatifs et adaptés à nos pédoclimats. Un grand nombre est de variétés inconnues ou connues mais coupées. Au mois de **mai**, 40% des pommes de terre sont plantées, alors qu'au 25 mai, tout est normalement dans les champs. Le prix du marché est ferme avec des prix se maintenant à 40-45 €/q, selon les variétés. Les producteurs vendent peu aux industriels avec l'espoir de prix plus hauts, mais aussi retenus par les travaux des champs. La météo de **juin** a encore été compliquée, mais 85 à 90% des parcelles sont emblavées avec une grande disparité entre régions. Un problème de levée et d'asphyxie des plants dans les buttes est remarqué. Or, il est impossible de replanter, car il n'y a plus de plants disponibles. Sur le marché européen, des prix records de 600 €/to sont observés.



Le manque de main d'œuvre se poursuivra durant toute la période de cette note (août 2023 à juin 2024).

En **novembre 2023**, il est rapporté que la saison des chrysanthèmes et plantes de Toussaint a été mitigée. La récolte des sapins de Noël est rendue difficile par les pluies en Ardenne (300l/m² sur un mois de récolte). Les pluies ont également un impact négatif sur l'arrachage des plants et arbres en pépinières de plaines terres (ornementales, fruitières et forestières).

En **février 2024**, Les horticulteurs, pépiniéristes et producteurs de sapins de Noël soulignent les lourdeurs administratives qui leur sont imposés, la complexité d'accès aux aides à l'installation et aux investissements, les contrôles phytosanitaires disproportionnés, les difficultés d'accès aux terres ou encore la concurrence de la grande distribution et des produits importés qui ne répondent pas aux mêmes normes. Les producteurs en horticulture ornementale souhaitent que leurs spécificités soient reconnues dans les travaux de simplification administrative.

La météo très humide de ces dernières semaines rend difficile l'arrachage des plantes en racines nues et empêche le travail et la préparation du sol. Au niveau des points de vente, le démarrage de la saison est lent par rapport aux autres années.

En **mars**, on relève une saison décevante au niveau des primevères et le temps, très humide, ne permet pas une bonne préparation du sol. C'est un problème pour les sapins de Noël, la vente de plantes de pépinières, ...

Avril constitue la période clef jusqu'à la **mi-juin** pour les ventes (de l'ordre de 50 à 80% du chiffre annuel). Toutefois, la demande des particuliers est en baisse cette année, compte tenu du mauvais temps ; c'est une catastrophe pour les entreprises de parcs et jardins, car les chantiers sont impossibles à conduire.

En **juin**, les conséquences de la météo maussade retardent la période d'achat par les particuliers, ainsi que les semis et chantiers dans les parcs et jardins.



Caprin lait

Dans la précédente note, il était indiqué qu'en 2022 et 2023, le secteur avait relayé sur la situation économique des exploitations qui était sous tension, avec un manque de 0,15 à 2,20 euros/litre pour couvrir les coûts de production, rémunération de l'éleveur incluse.

Pour cette synthèse-ci, voici les différents éléments rapportés entre août 2023 et juin 2024 :

En **octobre 2023**, la situation économique sous tension des exploitations est toujours exprimée comme préoccupante et se poursuivra pendant toute la période ; la baisse des prix depuis début 2024 étant estimée à -10%.

Dans un effort de valoriser les chevreaux issus de la production laitière et de soutenir les éleveurs locaux, le Collège des Producteurs a, **en mars 2024**, favorisé le lancement d'une nouvelle filière de viande de chevreaux, au départ via un écoulement chez CORA. Un rassemblement des chevreaux de plusieurs exploitations a été organisé, afin de faciliter les différentes démarches liées à la commercialisation (transport, abattage, découpe, conditionnement et vente) et d'en limiter les coûts. Les chevreaux sont issus d'exploitations wallonnes en Bio et conventionnel.

Ovin viande :

Dans la précédente note, il était mis en évidence que l'offre était **inférieure** à la demande, ce qui est une tendance permanente dans le secteur. En **juin 2023**, la cotation de l'agneau importé se situait entre 7,6 et 9,6 euros/kg carcasse entière. Le prix de l'agneau irlandais, en baisse, annonçait une concurrence accrue de cette viande sur nos marchés.

Pour cette synthèse-ci, voici les différents éléments rapportés entre août 2023 et juin 2024 :

Si, en **octobre 2023**, les informations remontées mettent en évidence une revalorisation des prix du début d'été qui n'a pas duré, ainsi qu'une demande faible en janvier 2024 qui est cependant normal pour la saison, au mois de **mars 2024**, la demande ovine bat son plein, suite à la succession des fêtes religieuses. Il en découle un prix revu à la hausse dans plusieurs filières pour l'année complète. L'estimation réalisée par le Collège des producteurs pour les filières de proximité met en évidence, en **octobre 2023**, un prix pour l'agneau conventionnel de 8,5 €/kg carcasse et 9 € pour l'agneau Bio, et en **mars 2024** et les mois qui suivent 9 € en conventionnel et 9,8 € en Bio. On apprend que le prix des agneaux importés au sein de l'UE est très élevé. Une concurrence avec les agneaux importés hors UE est observée sur les prix. Attention à la chute des prix en été. En **juin**, on rapporte que la pression des fêtes religieuses s'étant estompée, la demande d'agneaux est en baisse, mais les stocks étant bas, les prix restent stables. Le grand message pour le secteur repose sur l'intérêt de s'intégrer dans des filières structurées qui garantissent un meilleur maintien des prix et une sécurité plus fiable, car moins influencée par les fêtes religieuses (importance du déssaisonnement pour mieux répondre à la demande).

Une grande inquiétude qui est remontée sur cette période concerne la **Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)** ou maladie de la langue bleue. Au mois d'octobre 2023, s'est amorcée la crainte d'une épidémie, en particulier sur le sérotype 3 (présent en Hollande et depuis début octobre, en Flandres). Un vaccin est disponible à partir de juin, le vaccin Syvazul BTV-3.



Dans la précédente note, c'est au mois de **février 2023** qu'on était arrivé à tendre pour la première fois depuis quelques mois vers un équilibre entre coûts de production et prix d'achat. Le prix du porcelet a continué son ascension fulgurante suite à la baisse du cheptel de truies dans l'UE (65,5 euros/porcelet en semaine 6).

Les éléments repris pour cette synthèse de la période août 2023-juin 2024 sont les suivants :

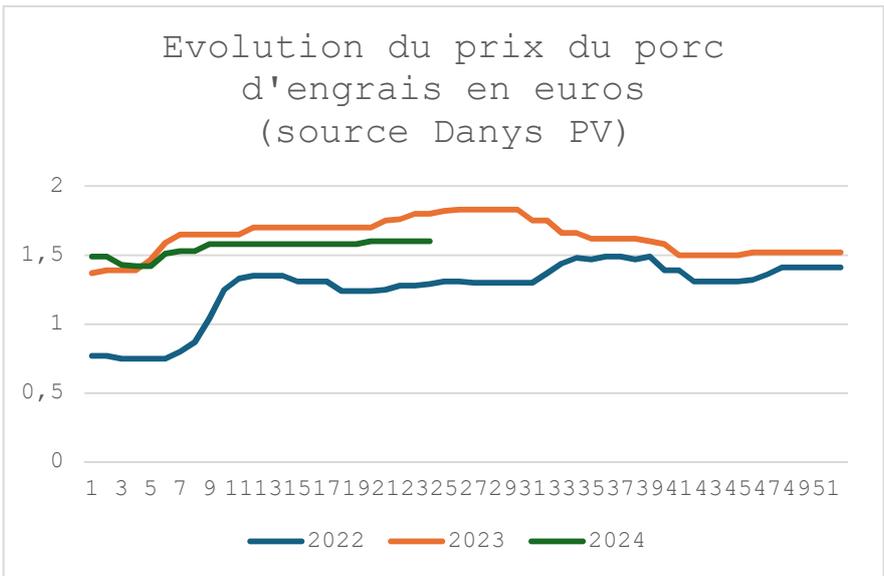
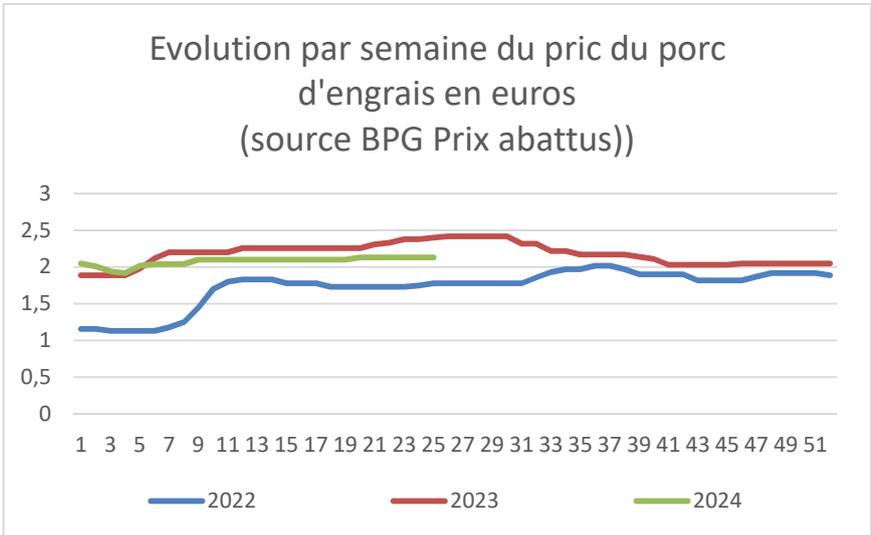
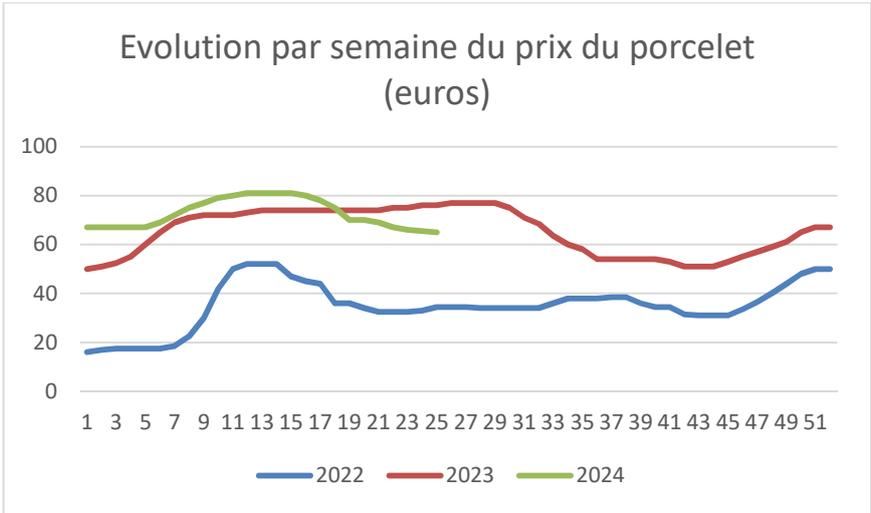
Le marché UE est dynamique depuis le début d'année 2024. La réouverture du marché chinois est un facteur de création de valeur pour le porc belge au travers de débouchés pour les pieds, les têtes et les oreilles, ainsi que par l'effet d'ouverture du marché UE. Un rappel important s'impose à ce sujet : l'ensemble des exportations mondiales de porcs ne représentent que 2 à 5% des importations de la Chine, selon ses besoins. Au niveau européen et belge, on estime que la production ralentira en 2024, du fait de la diminution des effectifs de truies dans les principales régions de production. Cette tendance se traduit par une diminution ou une stabilisation de la production tout au long de l'année 2024. En 2023, la baisse du nombre de porcs abattus est chiffrée à -11% (Statbel). Le manque de porcelets est généralisé au sein de l'UE ; l'Espagne achète à des prix très élevés, à 100 €/pièce en mars, avec une baisse à 65 € en juin, qui reste néanmoins un prix élevé. Toutefois, après plusieurs années difficiles, 2024 permet de se dégager à nouveau un revenu, quel que soit le type d'élevage, même si le Bio est le secteur qui gagne le moins en raison des coûts de production plus élevés. La problématique du manque de porcelets peut également être une opportunité pour les éleveurs wallons de travailler en circuits fermés (naissage et engraissement), mais le coût d'investissement en bâtiments peut décourager (5 000 €/truie cités). Avec le plan d'Azote en Flandre qui est un grand producteur de porcelets, un impact sera ressenti en Wallonie ; il faut y être vigilant.

Sur ces **6 premiers mois de l'année**, le prix des aliments pour porcs a continué à baisser, confortant le retour de la rentabilité dans les fermes. La demande en porcs est considérée comme correcte, même si en juin, avec la météo maussade, la demande en porcs gras n'a pas été aussi bonne par rapport aux années précédentes. En avril, il est relayé que la GMS a sollicité le secteur pour diminuer les prix, car le porc reste à un prix haut encourageant les consommateurs à se tourner vers d'autres viandes. Cette demande n'a pas été considérée comme recevable par le secteur qui parvient enfin à gagner sa vie. En Qualité Différenciée, la recherche d'éleveurs de porcs fermiers est active, afin de répondre à la demande qui tend vers une croissance. Il en est de même en porc Bio, mais avec deux défis à relever : des éleveurs qui partent à la retraite et peu de nouveaux candidats intéressés, vu les contraintes du Bio.

Au mois de **mars**, les éleveurs relaient leurs difficultés d'appliquer l'obligation de castration avec anesthésique : il est compliqué de se procurer de la procaine, qui doit être délivrée par le vétérinaire. Les éleveurs et vétérinaires ne s'accordent pas quant à l'interprétation de la loi et du terme « supervision ». De plus, le déconditionnement de la procaine n'est pas permis par l'AFPMS.

Au mois de **mai**, la fermeture de l'abattoir de Gedinne pour 1 mois, pour raison de rénovations, a démontré toute l'utilité de cet outil pour les éleveurs en circuits courts. Côté russe, une augmentation de 10% de ses exportations est annoncée pour 2024.

Au niveau de la PPA, **en juin**, elle est annoncée à 200 km de la Belgique. L'AFSCA a publié des recommandations, plus particulièrement pour les supporters de l'Euro 2024 ; l'Homme étant suspecté d'être à l'origine de la contamination.





Dans la précédente note, il avait été noté que les éleveurs plaident **déjà depuis septembre 2022** pour des mesures de **soutien public** et un **calcul des marges**. Les transformateurs et grossistes témoignaient de coûts de production trop élevés liés aux prix des animaux/carcasses et avaient tiré un **cri d'alarme** sur les risques de faillite dans de nombreux points de vente si des aides pour payer l'énergie n'arrivaient pas.

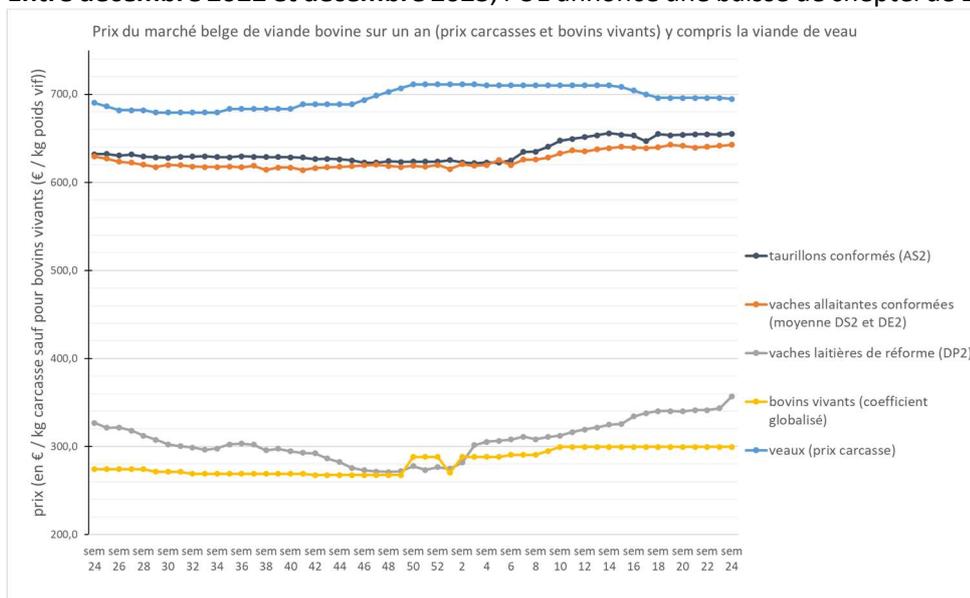
Pour cette synthèse, voici les différents éléments rapportés entre août 2023 et juin 2024 :

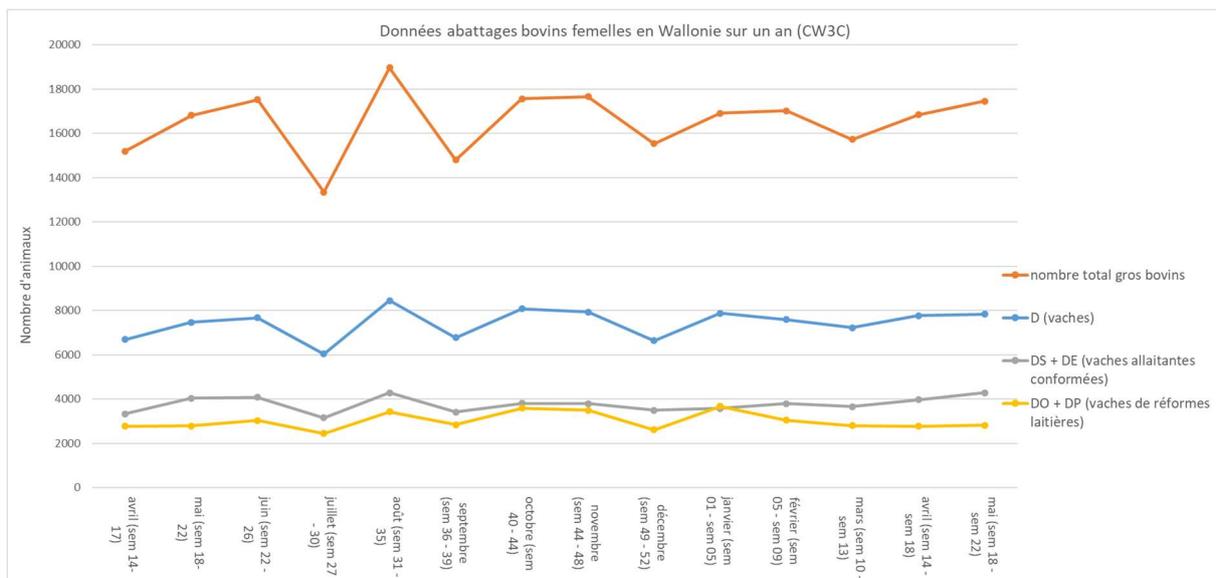
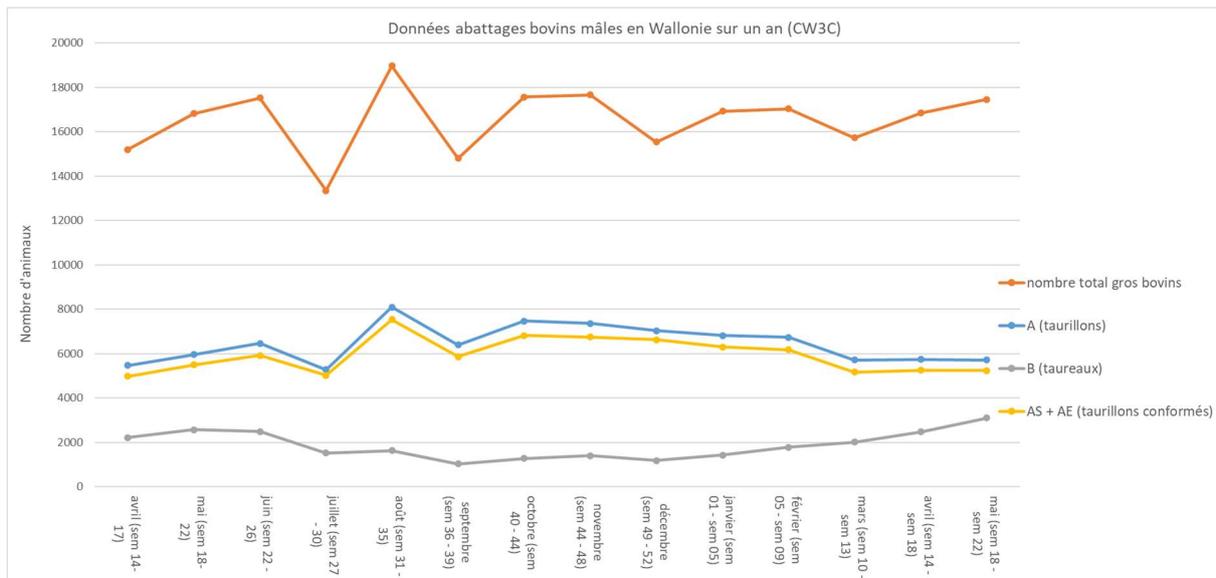
Suite au mécontentement des éleveurs **début d'année 2024**, une négociation entre les producteurs et les grandes enseignes des distributeurs s'est mise en place. De l'ordre de +30 cents/kg carcasse a pu être acquis pour les taurillons (6,55 cents/kg carcasse). Le retour des éleveurs, **en mai comme en juin**, fait état d'une augmentation de prix en fermes entre 0,15 et 0,50 cents/kg carcasse. Le prix des vaches laitières de réforme est également à la hausse (3,57 €/kg carcasse pour la R3). En **juin**, le prix des veaux laitiers a atteint 120 € en moyenne en vif. Les aliments composés pour les animaux ont continué leur baisse, mais restent toujours à un niveau élevé. Sur **2023**, l'ARSIA a toutefois analysé la poursuite de la décapitalisation dans les fermes.

En **mars**, le secteur Bio informe que la situation reste compliquée, avec en plus une législation obligeant l'accès en extérieur des bovins en engraissement, ce qui est difficilement praticable pour certaines fermes.

Au niveau du **commerce**, des marges serrées sont toujours relayées, avec une demande en viande souvent mauvaise (mais citée toutefois bonne en janvier et février 2024 par rapport à l'année précédente, particulièrement en mars (surtout en taurillons et vaches laitières) et un commerce calme en **avril, mai et première quinzaine de juin**, avec une reprise citée en magasin en **juin**. En **septembre 2023**, l'apparition du sérotype 3 FCO/BTV, en constante augmentation aux Pays-Bas, a fait perdre à la Belgique son statut indemne, donc plus de possibilités d'exportation vers les Pays-Bas d'animaux vivants. Cela pourra avoir des impacts économiques potentiellement importants. En **avril 2024**, la France ferme sa frontière avec la Belgique suite à la présence de FCO chez nous.

Entre décembre 2022 et décembre 2023, l'UE annonce une baisse de cheptel de 1,3% à l'échelle européenne.







En **début d'année 2023**, la précédente note avait mis en évidence que la reproduction artificielle des truites n'avait pu être assurée sur l'ensemble des piscicultures par manque de disponibilité en eau. Les ventes de décembre 2022 avaient chuté et continué leur baisse début d'année 2023, mais de manière globalement moins importante que pour la même période 2022.

Pour cette synthèse, voici les différents éléments rapportés entre août 2023 et juin 2024 :

Le mois de **septembre 2023** est caractérisé par des conditions environnementales de l'été globalement favorables, mais des pertes de cheptel sont engendrées par la présence de castors chez certains aquaculteurs. On note une cohabitation de plus en plus difficile entre les castors et les pisciculteurs, voire parfois impossible. En **octobre**, on relaie sur le premier cas inquiétant de maladie virale à déclaration obligatoire dans une salmoniculture (NHI ou Nérose Hématopoiétique Infectieuse). Nouveau cas également en **novembre** et suspicion dans 3^{ème} cas. Toutefois, dans les mois qui ont suivi, la situation est restée stable, même si la vigilance est restée de mise par les aquaculteurs. La **fin d'année 2023** et **début d'année 2024**, voient également des retards administratifs conséquents sur différents dossiers importants pour la filière, démotivant les pisciculteurs (Qualité Différenciée, soutien pour les sécheresses, FEAMPA 2021-2027, mesures de soutien UE non activées par la Wallonie/Covid 19, aide à l'éradication des maladies à déclaration obligatoire, soutien suite à l'inflation consécutive à la guerre en Ukraine (aliment, énergie, ...)). A cela s'ajoutent pour certains (les producteurs entre les très gros et les très petits) des frais administratifs les submergeant (obligations sociales, taxes, concurrence étrangère, exigences de la GMS, AFSCA/agrément versus autorisation/type d'analyses, leurs fréquences, contrôles et normes, gestion administrative globale, ...) et des surcoûts de personnel ne leur permettant pas de rester compétitif. La prédation de cormorans dans les salmonicultures et cyprinicultures est aussi pointée du doigt, avec des méthodes à disposition ne permettant pas de diminuer significativement la pression. Le bilan dressé en **avril 2024** a par ailleurs mis en évidence des pertes de -35% par la prédation aviaire durant la période d'hivernage. Dès **février**, les **conditions météo très pluvieuses** ont des conséquences en termes de crues entraînant une dégradation de la qualité des eaux d'élevage et semblant liée à cela, une recrudescence du ragondin. Ce phénomène de plus en plus récurrent de crues fragilise certaines infrastructures. En **juin**, il est relayé que les faibles températures moyennes des eaux et la qualité dégradée de celles-ci par les fortes précipitations limitent le taux de croissance dans les élevages. En **mars**, il est noté que le marché du poisson d'appât est très fragilisé ; une réflexion est en cours pour valoriser la production cyprinicole dans la reconstitution de la population de poissons de notre région. En **avril**, l'information sur 1 cas de maladie de « La Fraise » est remontée (maladie bactérienne polymicrobienne).

Au niveau des **ventes** durant cette période, elles sont globalement évaluées en baisse, mais c'est au mois de **mars 2024** qu'on fait état d'une diminution significative des volumes de ventes dans tous les circuits de commercialisation, ainsi que d'une modification de la physionomie de certains grossistes Horeca fragilisant le marché. En **mars**, la vente de truite n'a pas encore redémarré dans les différents circuits ; la situation étant évaluée comme multifactorielle : temps maussade en **janvier, février et mars**, comportement des consommateurs lié au nouveau calendrier scolaire de vacances prolongées, budget des ménages, augmentation du télétravail et fermeture de cantines d'entreprises. Le bilan : -68% de l'Horeca et leurs grossistes, -51% dans les boutiques de produits locaux, -24% chez les distributeurs de produits locaux. Le point positif concerne les discussions sur les actions promotionnelles en produits locaux et préparateurs de BOX repas. Certains restaurants sont très intéressés par des produits locaux, dont la truite wallonne. Toutefois, il s'agit d'un marché de niche et exigeant (poisson pêché et livré le jour-même). En **mai**, les ventes dans les différents circuits de commercialisation sont au plus bas, sauf dans l'Horeca. En **juin**, le constat est le même.

SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS

Sur cette période août 2023-juin 2024, des difficultés sont toujours remontées, avec plusieurs faits marquants :

- Fermeture de plusieurs unités de transformation en lait de chèvre (**septembre 2023, janvier 2024**). Une demande remonte de pouvoir bénéficier d'une prime pour chèvre allaitante comme en vache.
- Problèmes financiers de certaines coopératives impactant les ventes en B2B des producteurs (**novembre 2023**).
- Augmentation du prix des emballages restant un sujet de préoccupation et le prix de l'énergie, un sujet sensible (**novembre 2023**).
- Crise financière des éleveurs transformateurs laitiers, surtout ceux transformant la totalité de leur lait (**janvier 2024**).
- Peu de nouveaux producteurs se lançant dans les plats préparés et les bocaux, après l'engouement durant la période Covid (**janvier 2024**).
- Abandon par des producteurs de l'application Payconiq suite à la facturation des frais et à l'impact sur le prix de vente (**février 2024**).
- Problème de reprise des exploitations de petite taille (**avril 2024**).
- Difficulté de valoriser les agneaux mâles pour les éleveurs laitiers ovins (**avril 2024**).
- Augmentation du coût des intrants pour le secteur laitier, non compensée par l'augmentation du prix de vente des produits (**mai 2024**).
- Difficulté de recruter du personnel (temps partiel et faible barème) (**mai et juin 2024**).

Face à ces difficultés, le constat est dressé sur le besoin de moyens de communication pour convaincre les consommateurs d'acheter local. Un soutien pour les aspects administratifs des producteurs serait également le bienvenu (dossiers d'aide à l'installation et à l'investissement en agriculture, permis d'environnement, solutions pour les facturations, traçabilité, ...). Point positif tout de même : les manifestations des agriculteurs ont encouragé les consommateurs à acheter dans les points de commerce locaux, ce, dès **février**. Cette tendance s'est poursuivie dans les mois qui ont suivi. Les exploitations proposant des diversifications variées tirent mieux leur épingle du jeu.

Une augmentation sensible des sollicitations s'est fait sentir chez Diversiferm via le guichet unique (**février 2024**).

La réduction des contraintes réglementaires imposées aux acteurs en circuit court a toujours été à l'ordre du jour. Les travaux menés avec l'AFSCA concernent les éléments majeurs suivants ; certains ont pu aboutir :

- Les structures mutualisées de distribution (coopératives ou hub) qui restent considérées comme des intermédiaires comme les autres (grossistes). De ce fait, les producteurs de denrées d'origine animale ont l'obligation de passer en agrément, ce qui engendre des coûts très importants, surtout en viande. Or ces coopératives répondent à un besoin des producteurs (délégation de leur commercialisation) et aux consommateurs et acteurs de l'Horeca qui souhaitent retrouver l'ensemble de leur panier à un seul endroit.
- Le statut des points de dépôt : reconsidérer la notion de « consommateur final » pour inclure les groupes de consommateurs (donc les points de dépôt), afin que cette voie de distribution puisse rentrer dans le cadre de la circulaire « avec l'intervention d'un tiers ».

- La notion de « local marginal et restreint » : même si une avancée a été actée avec le passage à 200km pour les zones à contraintes naturelles ou spécifiques, permettant d'étendre la zone de chalandise, la définition d'un volume de marchandises pouvant être livrés en B2B tout en restant en autorisation serait un réel bénéfice pour les producteurs locaux.
- La problématique de l'abattage à la ferme, tant pour l'abattage de la volaille (étendre la possibilité de vendre en B2B jusque 7500 volailles abattues à la ferme. **Ce point a été acquis**) que pour les petits abattoirs de volaille (réduction des coûts de contrôle). Les ateliers partagés de petite taille restent avec des charges de contrôles et d'analyses proportionnellement supérieures à des structures plus grandes. La problématique de l'expertise pourrait également avoir des impacts financiers pour les éleveurs.



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14/3 - 5000 Namur

✉ info.socopro@collegedesproducteurs.be ☎ 081 240 430



www.collegedesproducteurs.be

socopro asbl